

**PROMULGATION
PROJET PARTICULIER**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 novembre 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003, RCA08 210003-1), une résolution sur le projet particulier suivant :

- Projet particulier afin de permettre la rénovation d'un bâtiment commercial de 3 étages, situé au 4740 à 4750, rue Wellington, en modifiant l'apparence et les matériaux d'origine.

QUE le directeur de l'Urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire a approuvé la résolution CA15 210336 en date du 19 février 2016 par la décision DA166938007.

QU'une copie de cette résolution est déposée au bureau de la soussignée, 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

En vertu de l'article 264.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la résolution CA15 210336 est entrée en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 19 février 2016.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 3 mars 2016

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement